



Architecte Accompagnateur de Parcours

ACCOMPAGNEMENT VAE informations employeurs

La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) est un dispositif qui permet d'obtenir la totalité ou une partie d'un diplôme, titre professionnel ou d'un certificat de qualification par les expériences professionnelles ou extraprofessionnelles (bénévolat). Les démarches se font désormais via l'application France VAE <https://vae.gouv.fr/>

3 rue Gustave Eiffel
92110 Clichy

Téléphone : 01 46 88 70 16
contact@afo-actionformation.fr
www.afo-actionformation.fr

Association Loi 1901
Préfecture 11920444392
Code APE 8559A
SIRET 34234133600069
Siège 21 rue Montesquieu
92600 Asnières/Seine
SIREN 342341336

PARTICIPANTS et pré requis

Toute personne ayant une expérience significative d'une durée permettant l'acquisition des compétences correspondantes à la certification visée. Maîtrise de la langue française, oral et écrit.

OBJECTIFS

Permettre de faire reconnaître les compétences professionnelles par une certification, mettre en valeur ces compétences, évoluer professionnellement.

CONTENU

Aide à l'inscription sur la plateforme France VAE, si nécessaire

ETAPE 1 : Elaboration du parcours

Etude des besoins, élaboration du parcours, durée et modalités, formations complémentaires ou obligatoires nécessaires, validation avec le candidat.

ETAPE 2 : Dossier de faisabilité /recevabilité

Vérification du projet, diplôme demandé et de l'expérience professionnelle, des compétences acquises en regard du référentiel de la certification visée en entretiens individuels, sur rendez-vous. Le dossier de demande sera complété, vérifié (avec les pièces à joindre) et envoyé au certificateur

ETAPE 3 : Accompagnement à la démarche de VAE

- **Livret 2, livret VAE**

Accompagnement à la rédaction du Livret 2, vérification et aide à la correction.

La saisie du dossier est à prévoir en dehors du temps d'accompagnement et doit être fait sur ordinateur. Des ordinateurs peuvent être mis à disposition sur rendez-vous.

Conseils sur les moyens de combler les éventuelles lacunes décelées lors de l'élaboration du dossier.

- **Description et explications** sur le passage des **épreuves** de validation des certifications. Information sur les exigences et les critères de certification. Etude du référentiel.

- **Préparation à l'examen** et à l'entretien avec le jury.

Mises en situations d'examen et conseils pour l'entretien avec le jury. Gestion du stress.

ETAPE 4 : Accompagnement post-validation

METHODES

En entretien individuel, travail personnel et en groupe en alternance. Une partie du travail personnel de rédaction est effectué sur place en atelier avec la supervision du formateur. Possibilité d'accompagnement en présentiel, en distanciel et en hybride.

Il s'agit d'un accompagnement et non d'une formation. Un planning est établi sur des journées ou demi-journées, cet accompagnement n'est pas du temps complet, il est cependant important d'assister à toutes les séances, celles-ci ne pourront être qu'exceptionnellement reportées.

A noter que la démarche de VAE demande un investissement personnel et un travail individuel. Il est vivement conseillé de se procurer un ouvrage (livre) afin d'actualiser ses compétences, nous fournirons une liste de références.

Evaluation : Questionnaire de satisfaction, certification visée

Intervenants : Accompagnateurs/formateurs professionnels

Durée : de 20h à 70h

Lieu : 3 rue Gustave Eiffel 92110 CLICHY ou à la demande

Tarifs : Nous consulter pour devis, financements CPF, OPCO, entreprise, France Travail ...

Modalités d'accès : sur dossier, dans des délais d'environ 2 semaines



Métro : Mairie de Clichy

SNCF : gare Asnières/Seine ou Clichy Levallois

Bus : 165, 274, 238, 574, TUC